



**BUDGET 2017  
MUNICIPALITÉ DE CANTLEY**

**DISCOURS DE LA MAIRESSE  
DE LA MUNICIPALITÉ  
MADAME MADELEINE BRUNETTE**

**PRÉSENTÉ À L'OCCASION DE LA  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 14 DÉCEMBRE 2016  
À 18H30**

## DISCOURS DU BUDGET

Mesdames les conseillères,  
Messieurs les conseillers,  
Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier,  
Mesdames et messieurs,

Bonsoir!

À titre de mairesse de la municipalité de Cantley, c'est pour moi un très grand plaisir que de présenter ce soir les grandes orientations qui donneront le ton à la gestion de notre municipalité en 2017, par la voie de notre budget annuel, bien sûr, mais aussi par celle de notre programme triennal sur les immobilisations, que l'on appelle communément PTI et qui caractérisera les choix de notre conseil en matière d'investissements dans notre communauté. Le dépôt et l'adoption du budget annuel de la municipalité s'avèrent un moment charnière qui présente plusieurs réalisations accomplies au cours de la dernière année ; mais surtout les objectifs et les défis à atteindre, fixés en 2017. Ainsi, le budget de ce soir s'inscrit dans la continuité d'un esprit de rigueur qui a caractérisé notre administration depuis ses débuts. Cette rigueur s'est appuyée sur notre réalisme, notre clairvoyance et surtout notre prudence dans nos réalisations jusqu'à maintenant.

### **Mise en contexte :**

Depuis déjà trois ans, les membres qui composent votre conseil municipal ont été très actifs dans l'accomplissement d'un virage majeur touchant la gestion des services offerts par la municipalité à ses citoyens. À cette même assemblée, l'an dernier, nous avons alors souligné l'importance de contrer un héritage lourd de conséquences et rempli de surprises et d'incertitudes.

Nous avons, au fil des mois, fait bien des constats et des découvertes, mais surtout attaqué un à un chaque problème qui surgissait en mettant de l'avant des solutions réalistes et durables pour l'avenir. À travers la gestion rigoureuse des problèmes du passé, nous avons posé les jalons et les piliers d'un avenir plus solide, conséquent et permanent dans la gestion de notre municipalité.

Nous l'avons dit à maintes reprises et le répéterons toujours à qui veut l'entendre : **Nous ne pouvons nous permettre d'être sectaires et de défendre ou de promouvoir nos propres causes personnelles dans cette mission.** Nous devons surtout être pragmatiques dans notre approche et défendre, en définitive, l'intérêt supérieur de la municipalité qui se confond avec celui des citoyens, désireux d'obtenir les meilleurs services municipaux possibles... au meilleur coût possible. La présentation de ce soir traduit ce continuum de notre part dans notre volonté d'être rigoureux, réalistes et compétents dans le savoir-faire financier et dans la mise en œuvre de ce budget et de ses engagements. Car, comme le disait un jour le philosophe et biologiste Jean Rostand : «**Avant de rêver, il faut savoir!** »

En bâtissant le budget 2017, nous devons tenir compte de différentes contingences et enjeux financiers et organisationnels connus et avec lesquels il fallait composer, à savoir :

- 1- **Maintenir une fiscalité compétitive chez nos résidents.** Cela n'est jamais une mince affaire, car nous sommes tous au fait que la capacité de payer de nos concitoyens a ses limites. De plus, il y a des éléments de revenus au budget que nous contrôlons...et d'autres que nous ne contrôlons pas. Enfin, la taxation fixée en 2017 tient compte de la valeur globale de nos charges, ce qui inclut l'ensemble des opérations et des investissements en 2017. Nous gérons donc la municipalité d'une façon prudente et diligente et nous comptons en donner le maximum possible aux citoyens. **C'est pourquoi, j'annonce ce soir que le compte de taxes municipales demeurera inchangé en 2017, par rapport à 2016 et ce pour la très grande majorité de la population !** Les efforts de rigueur administrative et financière, faits au cours des dernières années, commencent à porter fruit et en tant que conseil municipal nous ne pouvons être que très heureux. Notre approche en matière de taxation s'appuie donc sur des projections de revenus très conservatrices qui font en sorte que si la réalité est plus favorable que les prévisions et ouvre donc la voie à de nouvelles opportunités de revenus, ces derniers prendront alors la forme de marges que nous pourrions alors dégager pour les besoins d'avenir.
- 2- Si maximiser les revenus municipaux, en respectant la capacité de payer des contribuables, est un objectif louable ; **préciser et développer un panier de services publics à des coûts abordables est un second enjeu important et un objectif tout**

**aussi ambitieux.** En effet, les résidants de Cantley, nous le savons, désirent obtenir une offre de services publics qui répond à une qualité de vie, à laquelle ils ont choisi d'adhérer en venant vivre chez nous. Cette offre de services, actuellement en développement, repose sur la capacité de l'administration de la structurer et de l'organiser à des coûts opérationnels compétitifs. Ainsi, tout comme l'an dernier, un exercice austère de comptabilité budgétaire a été exécuté afin de dégager des sommes qui seraient réinvesties en services directs dans la communauté. La municipalité de Cantley a une structure fiscale fragile et nous devons en tenir compte dans la gestion de nos coûts de fonctionnement.

- 3- Le troisième enjeu financier et non le moindre était de **maximiser les investissements publics dans les différentes sphères du territoire**, touchant notamment les infrastructures routières, les immeubles, le matériel roulant et les parcs. De plus, dans cette même perspective, nous ne pouvons laisser de côté ce qui sera peut-être notre plus grand héritage, soit le démarrage de la construction en 2017 et la réalisation à court terme du centre communautaire multifonctionnel. Ce centre sera une infrastructure d'avenir et une valeur ajoutée à l'offre de services municipaux que nous retrouvons présentement à Cantley.

C'est pourquoi le programme triennal sur les immobilisations municipales en 2017 témoigne de l'ambition du conseil à vouloir réaliser plusieurs projets concrets et novateurs, tout en jugulant le niveau d'endettement de la municipalité. **J'annonce donc ce soir que des investissements de 19 443 223 \$ en 2017 seront dédiés aux différentes immobilisations municipales.** De cette somme, 10 500 000 \$ sont prévus pour la construction du centre communautaire multifonctionnel et 8 150 814 \$ pour la réfection des rues et des chemins municipaux.

De plus, **j'annonce également ce soir que pour financer cette somme de 19 millions de dollars au PTI, 9 022 032 \$ seront supportés par deux règlements d'emprunt.** L'un pour la réfection routière et l'autre pour le centre communautaire multifonctionnel. Avec ces deux règlements, notre ratio d'endettement passera donc de 24,27 % à 28,31 %. En dépit de cette augmentation, la municipalité de Cantley demeurera encore celle qui est la moins endettée de la région.

Une fois ces trois facteurs de contingence expliqués, faisons ensemble un survol de nos revenus.

## **LES REVENUS EN 2017 :**

Les revenus d'une municipalité se composent de plusieurs sources de financement. À Cantley, la composition de notre financement n'est pas différente des autres municipalités de la province de Québec. Ce sont les citoyens en payant leurs taxes qui alimentent dans une large mesure le financement de la municipalité. Ainsi, en 2017, 72,5 % de notre budget proviendra de la taxe sur la valeur foncière, soit 9 986 158 \$, sur un total de 13 767 945 \$. En 2016, c'était 74% avec 9 638 740 \$ sur un total budgétaire de 13 092 254 \$ !

Ainsi, inutile de dire que notre municipalité continue d'être dans une position très fragile en disposant d'un nombre très faible d'institutions, de commerces ou d'industries qui nous permettraient de diversifier davantage nos sources de revenus.

L'apport en taxation procuré par le développement commercial Brookline ne sera pas à négliger. C'est d'ailleurs ce qui explique que les revenus anticipés de la taxe sur les immeubles non résidentiels passeront de 365 370 \$ en 2016 à 434 185 \$ en 2017.

De plus, les membres du conseil municipal seront très actifs en 2017 auprès de la communauté des gens d'affaires afin de tisser des liens féconds et prometteurs aux nécessités du développement économique. La mise en place d'un nouveau comité de développement économique, qui rejoindra des élus, fonctionnaires et gens d'affaires, sera un outil essentiel à un tel maillage.

En ce qui touche les revenus provenant d'une autre base, ces derniers seront en hausse en 2017, et ce, pour des raisons très précises.

Tout d'abord, nous avons réajusté à la hausse les revenus anticipés provenant de la taxe d'entretien pour le réseau et le bassin Lafortune, qui passeront à 40 000 \$ en 2017. Ces mêmes revenus étaient de 29 000 \$ en 2016. Cette hausse de 11 000 \$ sera toutefois compensée par une pause en 2017 de la taxe de secteur Lafortune qui avait généré en 2016 plus de 12,000 \$ de revenus. **Nous avons promis l'an dernier de voir clair dans les**

**questions du financement et du fonctionnement du réseau et du bassin Lafortune et nous pouvons dire ce soir : Mission accomplie !**

Ensuite, la croissance constante de notre municipalité a permis de facturer davantage ce qui avait été prévu initialement en 2016, en ce qui a trait à la taxe sur les matières résiduelles. Nous avons donc réajusté en 2017 les revenus anticipés sur une réalité plus juste. Ces derniers passeront donc de 1 107 320 \$ à 1 160 000 \$.

Enfin, l'an dernier, nous n'avions pas considéré au budget 2016 un revenu de plus de 40 000 \$ provenant de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec. Précisons ici que cette somme est versée directement en notre nom à la MRC qui gère le service 9-1-1. C'est pourquoi, malgré des revenus en baisse sur les différentes taxes sectorielles, les revenus globaux provenant d'une autre base passeront de 1 474 672 \$ à 1 578 442 \$

Pour ce qui est des autres catégories de revenus de taxation et tarifs divers, nous prévoyons qu'ils seront légèrement à la hausse par rapport à l'an dernier pour se fixer à 964 400 \$. Parmi nos terrains qui sont présentement en vente, nous prévoyons en vendre au moins un. Passons maintenant à la catégorie des revenus issus des services rendus par la municipalité. Là aussi, nous prévoyons une hausse pour ce type de revenus. La MRC a réajusté à la hausse de 46 000 \$, les revenus pour Cantley provenant de la cour municipale. De plus, nous avons budgété des revenus de l'ordre de 20 000 \$ pour la tenue d'événements culturels sur le territoire de la municipalité et qui n'avait pas été budgété l'an dernier.

Par contre, nous avons continué à être modestes dans notre perspective de revenus provenant du droit sur les carrières et sablières en les maintenant à 50 000 \$ tout comme en 2016. Le contexte évolutif des dernières années sur la situation d'exploitation des carrières et sablières sur notre territoire justifie un tel réajustement et une telle prudence.

Enfin, la dernière catégorie de revenus qui interpelle la municipalité est celle des subventions et transferts gouvernementaux. Ceux-ci passeront de 336 000 \$ en 2016 à 434 477 \$ en 2017. Cette différence s'explique essentiellement par la compensation reçue à la municipalité et issue de la collecte sélective des matières recyclables qui passera de 150 300 \$ en 2016 à 274 000 \$ en 2017. En définitive, le survol de ces différentes sources de revenus nous indique

que la municipalité aura sous gestion des revenus de fonctionnement globaux de 13 767 945 \$, en hausse de 5,1 pour cent par rapport à l'an dernier.

Les marges étroites avec lesquelles nous devons composer en matière de revenus ont dicté des lignes directrices très nettes en matière de dépenses de fonctionnement pour l'année 2017 et nous ont laissé peu de marges de manœuvre. Nous avons su être innovateurs, et ce, malgré une rationalisation des dépenses dans chacun des services. Regardons ensemble le portrait des dépenses prévues au feuillet.

## **LES DÉPENSES EN 2017**

### **Le conseil municipal :**

Les dépenses du conseil municipal passeront de 317 785 \$ en 2016 à 334 491 \$ en 2017. Cette différence s'explique notamment par une reconnaissance du montant alloué aux jetons de présence payés aux citoyens participants aux différents comités de travail au cours de l'année. Nous avons également décidé d'être plus généreux cette année en augmentant les montants discrétionnaires que les élus peuvent attribuer à des individus ou à des organismes. Pour les autres postes, ils demeurent à peu près inchangés.

### **Les services administratifs :**

En ce qui touche le groupe de dépenses touchant la gestion financière et administrative, celui-ci passera de 1 174 158 \$ en 2016 à 1 322 846 \$ en 2017. Cette différence budgétaire s'explique essentiellement par l'ajout d'une provision de 180 000 \$ pour les mauvaises créances et qui fait suite à une recommandation de nos vérificateurs dans leur rapport sur les états financiers 2015. À la municipalité, nous avons entrepris, voire même, accéléré les démarches de recouvrement auprès d'une panoplie de mauvais payeurs. Nous ne lâchons pas prise! Il demeure cependant que plusieurs comptes débiteurs sont et seront insolubles. En conséquence, pour plusieurs d'entre eux, nous aurons à prendre une décision en 2017, soit de les rayer ou non de nos livres.

Pour ce qui des autres postes budgétaires de cette direction, ils ont subi un sérieux exercice de rationalisation. En tant que mairesse, je suis très fière du travail accompli au sein de cette

direction en 2016. Faisant suite à un audit réalisé en début d'année et qui a produit une série de recommandations visant à accroître la rigueur et les contrôles internes; je peux confirmer ce soir que les recommandations ont été suivies et mises en place.

### **Le greffe :**

Examinons maintenant le service du greffe. Ce service a été complètement réorganisé l'an dernier et le travail accompli depuis bientôt deux ans est énorme. Que nous pensions à la centralisation de la gestion de tous nos dossiers juridiques au sein de ce service ; au nombre de litiges réglés ; à une gestion intelligente de nos différends avec plusieurs de nos commettants et ce, dans des proportions financières qui sont acceptables et défendables.

De plus, en 2016, le service du greffe a reçu comme mission majeure de réaliser la refonte de tous les règlements municipaux depuis la création de la municipalité en 1989. Plusieurs règlements ont été abrogés ou modifiés ; alors que d'autres sont actuellement en gestation afin de traduire l'esprit de modernisme que nous avons voulu insuffler dans la gestion juridique et réglementaire de Cantley. Enfin, un gros pan de la gestion des archives sera également complété en 2017. **Notre municipalité change et nous suivons son rythme en nous y adaptant !**

Ainsi, budgétairement parlant, le greffe aura en 2017 la responsabilité de gérer l'élection générale qui aura lieu le 5 novembre prochain. Dans ce contexte, le budget électoral est donc passé de 11 000 \$ en 2016 à plus de 90 000 \$ en 2017. À l'instar des autres directions, le greffe a subi une cure minceur pour les autres sphères de son budget. Celui-ci passera donc de 380 625 \$ en 2016 à 408 588 \$ en 2017.

### **Les ressources humaines :**

La direction des ressources humaines est et sera encore un pilier fort sur lequel repose plusieurs transformations de l'organisation municipale. Nous allons continuer à tout mettre en œuvre pour nous assurer que nous avons des employés motivés et formés et que les gestionnaires, dans chacune des directions, fassent ce que doit pour assurer pleinement leurs responsabilités de soutien et d'encadrement auprès de leurs employés. Autrement, la municipalité n'ira nulle part.



Depuis 2015, la direction des ressources humaines a pour mission d'élaborer différentes politiques en matière de ressources humaines, en formation, en santé et sécurité au travail, en dotation, en évaluation de personnel et même en assiduité au travail. **J'annonce donc ce soir que le système d'assiduité Fidélio entrera pleinement en vigueur en début d'année.** La municipalité aura un véritable système efficace de mesures de l'assiduité des employés et qui sera coordonné avec le système de paies.

D'autre part, la municipalité de Cantley a réussi à s'entendre avec les représentants syndicaux pour la signature d'une nouvelle convention collective qui se terminera le 31 décembre 2019. C'est une convention gagnante pour les deux parties signataires.

L'année 2017 en sera une où la direction des ressources humaines coordonnera les différentes formations du personnel qui s'arrimeront non seulement avec les besoins de l'organisation, mais aussi avec le potentiel des employés et leur évolution de carrière. Les employés doivent maintenant être considérés comme de vrais partenaires au succès du fonctionnement de l'organisation municipale. C'est un nouveau contrat social à long terme que nous voulons bâtir avec nos employés.

Toutefois, en dépit des ambitions que nous avons pour notre personnel, nous avons quand même demandé à cette direction de faire son effort budgétaire qui passera de 294 562 \$ en 2016 à 264 346 \$ en 2017. Examinons maintenant le volet des communications.

### **Les communications :**

**Les municipalités qui ont de l'avenir sont celles qui savent communiquer!** À Cantley, nous avons décidé de revoir de fond en comble la façon dont nous communiquons. Tout d'abord, la responsable des communications, récemment embauchée, travaille maintenant dans ce poste à temps partiel à raison de trois jours par semaine. Le fait d'investir moins d'heures hebdomadairement et budgétairement en 2017, soit 59 787 \$ ne signifie en rien que nous négligeons cet aspect très important de notre gestion municipale.

Ainsi, la prochaine année verra une révision de notre site Internet ainsi que la politique des communications, dans le but d'être davantage stratégique et d'avoir meilleur positionnement

dans les médias par des messages clés ciblés. D'autre part, nous allons consacrer du temps à nous doter d'un plan de communication en lien avec la politique qui sera actualisée. **La municipalité de Cantley se doit, et avec raison, d'être mieux perçue et comprise ! Et nous allons travailler à cela !** Passons maintenant à l'examen budgétaire du grand volet de la sécurité publique.

### **La sécurité publique :**

La sécurité publique est composée de trois volets importants : les services policiers, les services en sécurité incendie et la sécurité civile. Dans ce grand univers, il y a des aspects que la municipalité peut budgétairement contrôler...et d'autres aspects qu'elle ne contrôle pas du tout. Le meilleur exemple ici est sans aucun doute celui des services policiers, alimentés par une quote-part de la MRC qui passera de 2 075 330 \$ en 2016 à 2 227 748 \$ en 2017. Le budget attribué au service de police s'avère être la part du lion dans ce grand budget. À ce titre, je tiens à souligner que les augmentations de la quote-part pour Cantley, dédié au service de police, sont faramineuses puisqu'elles ont augmenté de 10 pour cent en 2 ans.

En ce qui touche le service de sécurité incendie, nous avons fait un exercice de rationalisation sur le plan des coûts de l'administration et des opérations, et ce, en dépit du fait que la municipalité a négocié une nouvelle entente de travail avec l'association des pompiers. Cette entente fait foi de l'engagement de la municipalité à aller plus loin avec son service de sécurité incendie par un engagement touchant la prévention des risques ; par le maintien du budget de formation des pompiers à 19 000 \$ en 2017 ; et par l'achat et l'entretien du matériel et des équipements requis aux interventions. C'est pourquoi, en considérant les sommes dédiées au système 9-1-1, le budget passera donc de 747 875 \$ en 2016 à 792 114 \$ en 2017

Finalement, on ne peut compléter ce tableau de la sécurité publique sans discuter des enjeux touchant la sécurité civile. En 2017, la municipalité de Cantley continuera d'investir dans la formation de son personnel civil afin que celui-ci soit fin prêt à intervenir, suivant le champ d'expertise et les responsabilités de chacun. Nous allons mettre 5 000 \$ dans la formation du personnel municipal en sécurité civile. Le budget passera donc de 135 398 \$ en 2016 à 149 798 \$ en 2017.

## Les travaux publics :

Passons maintenant au cœur, sans aucun doute de ce budget : la direction des travaux publics, composée des volets de la voirie, de l'enlèvement de la neige, de la gestion des eaux usées, de l'éclairage de rues, de la circulation et des stationnements et, enfin des parcs. À elle seule, cette direction mobilise 30 pour cent des dépenses de la municipalité avec plus de 4 millions de dollars sur les 13 millions de dollars prévus au budget.

Ainsi, au-delà de l'importance budgétaire de cette direction, la diversité et la visibilité des secteurs d'activités où elle opère, font de la direction des travaux publics une direction vitrine des services municipaux et s'avère un baromètre important pour déterminer si une organisation municipale se porte bien... ou encore si elle a besoin de soins.

À notre arrivée en poste en 2013, nous avons constaté bien des malaises dans cette direction : absence de contrôles de coûts, gestion des opérations questionnable, faible productivité et qualité du travail des employés pouvant être améliorée.

C'est pourquoi, les données budgétaires que nous présentons ce soir s'inscrivent dans la foulée d'une transformation importante de cette direction et que nous voulons durable dans ses façons de faire. Nous l'avons maintes fois répété et agi en ce sens : là où d'autres acteurs peuvent faire mieux et à moindre coût dans la prestation de services aux citoyens, nous serons toujours présents pour aller dans cette direction. Nous souhaitons que notre personnel soit dédié dans des services de soutien et de première ligne aux citoyens et dans des créneaux où il a l'expertise. Notre directeur des travaux publics est à évaluer nos expertises internes, dans le contexte de la globalité des services publics à rendre par sa direction.

Ainsi, nous ne craignons pas d'investir massivement dans le maintien et l'entretien des chemins en gravier et les matériaux dédiés à la réparation et à la préservation des infrastructures. **J'annonce donc ce soir que nous allons doubler les investissements faits pour l'épandage d'abat-poussière en 2017 et entreprendre un programme échelonné sur 10 ans pour réparer et entretenir la fondation de nos chemins de gravier. C'est donc 300 000 \$ qui seront investis à cet égard en 2017.**

D'autre part, l'ensemble du matériel roulant et des équipements exigera une sérieuse réflexion quant au programme d'entretien qui sera retenu et des sommes allouées en ce sens. Nous maintenons donc en 2017 le montant de 2016 de 70 000 \$ destiné à l'entretien et à la réparation du matériel roulant.

C'est pourquoi, en considérant l'augmentation de 100 000 \$ sur les investissements prévus en épandage d'abat-poussière, la division voirie de la direction des travaux publics a également fait un exercice de rigueur budgétaire, faisant en sorte que le budget total dédié passera de 2 131 945 \$ à 2 226 974 \$.

Abordons maintenant la gestion des opérations hivernales de déneigement. Le virage stratégique exécuté l'an dernier donne les résultats attendus. La qualité du service est présente et le nombre de plaintes est en chute libre, et ce, à des coûts similaires. Avec la nouvelle convention collective, nous n'aurons plus à payer en saison hivernale une main-d'œuvre pour des heures non travaillées. Nos travailleurs saisonniers sont donc libérés jusqu'au 31 mars prochain.

Pour la question de l'éclairage de rues, nous avons un contrat fixé à 41 000 \$. Dans le volet de la circulation et des stationnements, nous comptons investir davantage dans le tirage de ligne sur nos rues et dans l'installation de nouvelles enseignes. Le budget passera donc de 38 000 \$ à 55 000 \$.

À l'instar des changements apportés aux opérations hivernales de déneigement l'an dernier, le traitement des eaux usées subit à son tour une métamorphose de son mode opérationnel en 2017. En effet, nous avons donné à la firme Aquatech un contrat touchant la gestion des opérations du bassin Lafortune pour l'année 2017, et ce, afin de nous conformer à la nouvelle réglementation gouvernementale qui entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Ainsi, à compter de cette date, le gouvernement du Québec exigera des municipalités qui détiennent des installations en eaux usées que le personnel impliqué dans la gestion des opérations détienne les compétences reconnues par le gouvernement. En conséquence, le montant investi dans la gestion des eaux usées passera de 98 812 \$ en 2016 à 106 375 \$ en 2017.

De plus, nous investirons au cours des prochaines années, des sommes régulières dans le bassin Lafortune et dans son réseau, afin de maintenir l'intégralité et la qualité de ces infrastructures. En 2017, le bassin sera muni d'une génératrice électrique.

Enfin, la direction des travaux publics, avec un budget similaire à celui de l'an dernier, continuera à faire l'entretien des parcs et de leurs infrastructures existantes. C'est un *modus operandi* qui existe maintenant dans de nombreuses municipalités. La direction de la culture, des loisirs et des parcs planifie le développement et l'aménagement des parcs ; et la direction des travaux publics en fait l'entretien régulier. Le montant budgété pour l'entretien des parcs demeurera donc à peu près stable, passant de 104 435 \$ en 2016 à 105 339 \$ en 2017.

Cependant, je dois souligner ici que la gestion des parcs ne sera pas en reste en 2017, puisque nous comptons compléter leur mise aux normes sécuritaires et investir des sommes importantes dans leurs infrastructures et dans la planification de leur développement. J'en discuterai plus précisément en traitant plus loin du PTI. Abordons maintenant les questions des déchets domestiques, des matières secondaires et celle de la protection de l'environnement.

### **La gestion des déchets domestiques, des matières secondaires et la protection de l'environnement :**

Ces trois volets de la gestion municipale nous interpellent dans des enjeux très importants au cours des prochaines années. En effet, les exigences du gouvernement du Québec, touchant le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), opéré par les MRC, imposeront de nouvelles approches opérationnelles auprès des municipalités dans leur façon de traiter leurs matières résiduelles d'ici à 2020.

Cette obligation de résultats, conjuguée avec la fin du contrat de cueillette d'ordures ménagères au 31 décembre 2017, amèneront au cours des prochains mois la municipalité à repenser ses méthodes de cueillette et la taxation afférente à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Nous devons être plus performants dans nos façons de faire touchant les méthodes de cueillette, mais aussi dans le contenu et le volume des matières enfouies. Un virage ici s'impose donc et nous devons préparer ce changement au cours de l'année 2017 en vue de

l'année 2018 et les autres années subséquentes. Sur le plan budgétaire, les choses ne bougeront pas beaucoup étant donné que la municipalité est toujours liée par contrat au même fournisseur de service de cueillette. En effet, le contrat coûtera 326 000 \$ en 2017. Il nous en a coûté 296 960 \$ en 2016.

En ce qui a trait aux matières secondaires et recyclables, le scénario envisagé en 2017 ressemble passablement à celui des déchets domestiques. Nous sommes sous contrat avec la MRC pour un tel service et ce dernier nous coûtera en 2017, 434 000 \$. Il nous en coûtait 396 675 \$ en 2016. De plus, nous continuerons de fournir aux nouvelles résidences un bac de recyclage.

En matière de protection de l'environnement, nous ne resterons pas inactifs en 2017. À titre de mairesse, je vais m'assurer, tout comme en 2016, à ce que le travail des membres du comité de l'environnement et des projets qui en émaneront puissent aboutir en résolutions au conseil municipal, porteur d'action et de réalisations concrètes.

Un bel exemple est l'implantation prochainement d'un tout nouveau plan d'intervention sur les systèmes septiques existant chez les résidants. Un tel plan conduira la municipalité à mieux intervenir à l'avenir pour s'assurer de l'optimalisation du fonctionnement et du rendement environnemental de tels systèmes. **Là aussi, dans cette sphère, le conseil municipal anticipe et gère les changements porteurs d'avenir.**

Ainsi, l'année 2017 sera l'occasion de poursuivre le travail entrepris et de préciser les choix retenus touchant nos réalisations à atteindre au cours des prochaines années en matière de protection de l'environnement.

#### **L'urbanisme, aménagement et zonage :**

L'année 2017 sera une année de défis en matière d'urbanisme. En effet, les modifications prévues au schéma d'aménagement du territoire de la MRC auront un effet direct sur le nouveau plan d'urbanisme de la municipalité. Il faudra donc avoir de l'aide de professionnels dédiés à une telle opération.

**J'annonce donc, ce soir, que la municipalité investira 55 000 \$ dans des services professionnels d'accompagnement touchant la mise en œuvre du nouveau plan d'urbanisme de la municipalité, mais aussi dans l'obtention de l'expertise nécessaire à la réalisation du projet de développement du Mont Cascades.**

Ce projet de plus de 170 millions de dollars a nécessité en 2016 le déploiement de plusieurs professionnels de l'organisation municipale afin de s'assurer qu'il progresse correctement. Rien n'est actuellement acquis avec ce projet ; mais nous sommes plus optimistes qu'il y a un an. Je le dis donc ici haut et fort : nous ferons tout pour que ce projet voit le jour, et ce, envers et contre tous.

Par ailleurs, la direction de l'urbanisme sera très active en 2017 dans la refonte réglementaire que j'ai abordée précédemment. Plusieurs règlements d'urbanisme seront modernisés dans la foulée du prochain schéma d'aménagement et du plan d'urbanisme qui en découlera. En ce qui touche les autres aspects du budget de cette direction, un exercice de rigueur a été accompli. Nous prévoyons donc un budget de fonctionnement de 670 513 \$ en 2017. Il était de 667 347 \$ en 2016.

#### **Le développement économique :**

On l'oublie trop souvent : créer les conditions gagnantes au développement économique ; c'est assurer la pérennité d'une municipalité et de sa population. L'année 2017 sera donc l'occasion de faire un grand bond en avant en matière de développement économique. Le choix de terrains destinés à l'implantation d'un parc industriel, le renforcement de notre noyau commercial, le long de la route 307, l'avancement du projet du Mont Cascades, seront des axes de travail que nous comptons poursuivre et développer en 2017, et ce, avec la collaboration des gens d'affaires de la région, par la voie d'un comité dédié au développement économique sur lequel siégeront des gens d'affaires et des membres élus et administratifs de la municipalité.

Cet exercice sera également l'occasion de coordonner les attentes et les besoins des gens d'affaires avec un fonctionnement de la municipalité plus efficient et plus proactif. C'est dans cet esprit que nous avons regroupé l'an dernier le développement économique et l'urbanisme sous une même direction.

En matière de développement économique, mais récréatif, nous allons innover en 2017 en lançant la première édition d'une grande fête champêtre à saveur country qui se tiendra au courant de la saison estivale. **J'annonce, ce soir, que nous investirons une somme de 50 000 \$ dans la première édition de cet événement où nous nous assurerons d'en faire un grand succès populaire.**

#### **Les loisirs et la culture :**

En matière de loisirs et de culture, l'année 2017 ne sera pas en reste. **J'annonce ce soir que les sommes allouées au soutien financier des organismes du milieu sportif, des loisirs et de la culture passeront de 13 000 \$ à 23 000 \$.** De plus, avec la fermeture permanente de la maison Hupé, nous prendrons les dispositions physiques nécessaires pour structurer l'organisation des activités et du matériel entreposé des organismes qui y étaient abrités.

Enfin, notre bibliothèque actuelle ne sera pas négligée malgré l'attente de la réalisation de l'espace culturel au sein du futur centre communautaire multifonctionnel, puisque le budget d'achats de livres et de publications est fixé à 30 000 \$ en 2017. De tels investissements en livres et en publications sont nécessaires afin de juguler l'impact négatif sur l'offre, découlant du retrait de la municipalité de Cantley de l'Association régionale des bibliothèques de l'Outaouais (CRSBPO).

#### **Autres charges :**

Afin de compléter le tableau des charges de fonctionnement, il nous reste à mentionner le montant à déboursier pour les frais d'intérêt sur la dette à long terme et d'autres frais de financement, soit 119 975 \$ ; ce qui nous amène à un montant total de charges de fonctionnement de l'ordre de 13 409 615 \$, en hausse de 632 219 \$ par rapport à l'an dernier. Le solde pour équilibrer le budget à 13 767 945 \$ est notamment versé en capital sur la dette à long terme.

À bien des égards, le budget de l'année 2017 ressemble à celui de l'année 2016. Nous avons été prudents, équilibrés et surtout conscients de la capacité de payer des citoyens, tout en voulant leur offrir davantage. C'est un pari que nous avons tenu et nous sommes en mesure de le gagner lorsque l'on observe de près le PTI 2017-2018-2019.



## LE PROGRAMME TRIENNAL SUR LES IMMOBILISATIONS :

La présentation annuelle du budget de la municipalité ne serait être complète sans l'apport du programme triennal sur les immobilisations qui détermine les investissements que la municipalité compte faire dans différents secteurs au cours des prochaines années. En fait, une dizaine de secteurs d'activités se partageront une enveloppe de 19 443 223 \$ en investissements municipaux financés à partir des ressources financières de la municipalité, telles que le fonds général et le surplus, des règlements d'emprunt, mais aussi sur la base de subventions reçues ou à recevoir.

Lors de la présentation du budget, ce soir, j'ai mentionné à quelques reprises des investissements prévus au PTI. C'est le cas, pour le volet de l'administration et de l'informatique, avec l'acquisition d'un nouveau serveur, d'équipements informatiques divers ; mais surtout par la voie d'une révision en profondeur de notre site Internet et de la nécessité de procéder au changement de gestionnaire du site. C'est donc plus de 72 000 \$ qui seront déployés en investissements pour la gestion opérationnelle de l'administration.

Les travaux publics remportent le gros lot des investissements, puisque plus de 8,5 millions de dollars seront consacrés à des investissements dans les infrastructures du réseau routier, dans l'achat de machineries, véhicules et équipements. Cantley sera transformé en un véritable chantier de construction au cours de l'année 2017. Aucun secteur géographique ne sera épargné.

Les bâtiments ne seront pas en reste, puisque **j'annonce, ce soir, un investissement de 90 000 \$ destiné à la construction d'un premier chalet de service.. L'aménagement extérieur des casernes satellites au service de sécurité incendie sera également repensé.**

Enfin, en matière de loisirs et de culture, la municipalité de Cantley fera des efforts importants dans la réalisation de plusieurs projets majeurs, allant de la finalisation de la mise aux normes des aires de jeux, à la réalisation d'une surface multi dans un parc du Mont Cascades et d'un plan d'aménagement au parc Hydro-Québec, récemment acquis.

## CONCLUSION :

Nous avons pris ensemble quelques minutes pour vous tracer un portrait des grandes lignes budgétaires qui marqueront l'année 2017. Ce budget présente des choix et des opportunités à saisir. Nous allons en profiter pour bâtir et avancer. J'ai souligné au début que ce qui nous mobilisait était notre désir de servir l'intérêt supérieur de la municipalité et, delà, l'ensemble de nos concitoyens aux opinions et aux intérêts les plus divers. C'est notre engagement en tant que conseil, c'est mon engagement en tant que mairesse. Après cela, comme le disait Machiavel : « **Là où la volonté est grande, les difficultés diminuent** ». Et nous comptons bien nous retrousser les manches pour les surmonter les unes après les autres.

Je vous remercie de votre attention.

Madeleine Brunette, mairesse  
Cantley, le 14 décembre 2016